

# MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT



Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

Décision nº ING/STF 2011-02 du 1º décembre 2011 portant délégation de signature du responsable de l'unité « systèmes du transport ferroviaire » (STF) du département de l'ingénierie au responsable de l'entité « réalisation des systèmes » (RS)

NOR: TRAT1202352S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le responsable de l'unité « systèmes du transport ferroviaire »,

Vu le décret nº 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret nº 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP;

Vu le décret nº 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP;

Vu la délégation de pouvoirs NG n° 2010-47 consentie le 9 juillet 2010 au directeur de département de l'ingénierie par le président-directeur général de la RATP;

Vu la délégation de pouvoirs ND n° 2010-24 consentie le 9 juillet 2010 par le directeur de département de l'ingénierie au responsable de l'unité « systèmes du transport ferroviaire »,

### Décide:

# Article 1er

De donner délégation à M. Alain GALLEA, responsable de l'entité « réalisation des systèmes » (RS), à l'effet de signer, en son nom, les actes relatifs aux attributions qui lui ont été consenties aux termes de la délégation de pouvoirs n° 2011-16.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain GALLEA, responsable de l'entité « réalisation des systèmes », de donner délégation à :

M. Bernard LAMAZOU, responsable de l'entité « conception des systèmes » (CS); ou à

M. David DUCONGÉ, responsable de l'entité « qualification des systèmes » (QS),

à l'effet de signer, en son nom, tous les actes dont la signature lui a été déléguée par la présente décision.

## Article 3

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée « note d'unité n° 2009-17 » en date du 15 décembre 2009.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 1er décembre 2011.

Le responsable de l'unité « systèmes du transport ferroviaire », C. Andlauer